

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024**

**Nombre de membres**

Date de la convocation : 23/11/2024

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 2

Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente minutes,

**Le Conseil Municipal de Balleroy-sur-Drôme s'est réuni à la mairie, sous la présidence de son maire Yohann PESQUEREL**

**Etaient présents :** Yohann PESQUEREL, Christelle ANGER, Gilbert MONTAIGNE, Laurent MONTÉLÉON, Angélique OSMONT, Béatrice AILLET, Emilie BARREZ, Karine BEAUSSIEUX, Guillaume CHICOT, Sébastien COTREZ, Mélanie DUBOIS, Michel GRANGER, Nathalie LENEVEU, Typhaine MALOISEL, Sébastien MONNET, Amina OUARGA

**Etaient absents avec procuration :** Charlotte AVOINE a donné procuration a Yohann PESQUEREL

**Etaient absents :** Olivier GUERARD, Tommy HERY

Typhaine MALOISEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2024
- 2) Intervention de la Gendarmerie
- 3) Voisins vigilants
- 4) Indemnité agents cimetières
- 5) Franchise véhicule
- 6) Sinistre
- 7) Décision modificative
- 8) Subvention portes
- 9) Point travaux :
  - gendarmerie
  - mairie
  - cimetière Vaubadon
- 10) Questions diverses
- 11) Huis clos

## **Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2024**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2024 (Vote : 17/17)

## **Article 2: Indemnité agents cimetières**

M. Folliot perçoit actuellement une rémunération de 1000€ pour l'entretien du cimetière de Vaubadon, et M. Chappé 1250€ pour l'entretien du cimetière de Balleroy. Il est proposé d'augmenter leur indemnité de 100€/an.

**Le Conseil municipal**, avec 16 voix pour et 1 abstention, approuve l'augmentation de l'indemnité de M. Folliot et M. Chappé de 100€/an.

## **Article 3 : Franchise véhicule**

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des travaux de débroussaillage, un véhicule a été endommagé par des projections de cailloux. Madame Karine Lefevre, propriétaire du véhicule, sollicite la prise en charge de sa franchise, d'un montant de 369,00 €.

**Le Conseil municipal** décide, à l'unanimité des membres présents, de payer la franchise de Mme LEFEVRE. (Vote : 17/17)

## **Article 4 : Sinistre**

Suite à une infiltration dans la cheminée d'un bien communal, Mme Aucouturier a subi une infiltration importante dans sa maison, évalués à 1 968,11€.

**Le Conseil municipal**, décide, à l'unanimité des membres présents, d'indemniser Mme Aucouturier pour les frais engagés, soit un montant de 1 968,11€. (Vote : 17/17)

## **Article 5 : Subvention portes**

Vu la délibération du 09 mars 2023 concernant l'attribution d'une subvention pour les portes et façades, et considérant que le dossier de demande de subvention déposé par Mme Autin, est complet et répond aux critères d'attribution de ladite subvention.

**Le Conseil municipal** approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution d'une subvention de 800,00 € à Mme Autin (plafond de l'aide sur facture de 13 727.00 € HT) et autorise M. le Maire à établir les mandats correspondants (Vote : 17/17)

## **Article 6 : Adhésion à la fondation du patrimoine**

Le conseil municipal décide d'adhérer à la fondation du patrimoine afin de bénéficier d'aides et de subventions, le coût de l'adhésion pour la commune est de 200 €.

**Le Conseil municipal** approuve, à l'unanimité des membres présents l'adhésion à la Fondation du patrimoine pour un montant de 200€ et autorise M. le maire à établir les mandats correspondants. (Vote : 17/17)

## **Article 7 : Questions diverses**

**-Aire de camping-car :** La dernière place sera bientôt terminée.

**-Evénement de la commune :** Le Téléthon se déroulera le 7 décembre, à partir de 16h, à la mairie de Balleroy.

Fin du conseil municipal 23h50

Prochain conseil municipal le 09 janvier 2025 à Vaubadon.

**Le Maire**

Yohann PESQUEREL

**Conseiller**

Typhaine MALOISEL